

## **14-Lettre de mission apprentissage – Sept. 2025** **DGATEET-Direction Habitat logement** **Intitulé du poste : chargé de mission PDHH**

**Formation envisagée par l'apprenti :** Master 2 Droit, administration publique, politique de l'habitat, urbanisme, développement social local

Ex master 2 et Administration Publique spécialité « droit et politique de l'habitat » à l'université d'Orléans, Master 2 Management des Territoires et Urbanisme à la Faculté de Droit de Tours ou tout autre master relatif aux politiques de l'habitat, du logement

Le maître d'apprentissage sera Marie-Laure Cloarec, directrice Habitat logement

**Présentation des motivations du maître d'apprentissage :**

Fin 2019, le Département et l'État ont adopté un Plan Départemental Habitat et Hébergement (PDHH) fusion d'un plan départemental de l'habitat et d'un plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées. Ce document donne un cap départemental pluriannuel 2020-2025 en matière d'habitat et de logement-hébergement des personnes défavorisées. Structuré autour de 5 orientations, il est décliné territorialement à l'échelle des EPCI. Il constitue un outil de dialogue privilégié avec l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement.

Pour la mise en œuvre des actions prévues au PDHH, le Département exerce ses compétences d'action sociale et a pris la délégation des aides à la pierre de l'État et de l'ANAH dont il mobilise toutes les marges de manœuvre. Il complète les aides déléguées à l'habitat par des aides départementales et déploie des moyens d'ingénierie via notamment sa direction de l'habitat et du logement et son service ingénierie territoriale.

Le suivi et l'observation de la mise en œuvre de ce plan sont assurés par le Département conjointement avec l'État (DDT et DDETS) dans le cadre d'instances partenariales, de groupes de travail et avec l'appui de l'ADIL qui assure la gestion de l'observatoire départemental de l'habitat.

L'année 2025 est consacrée à l'évaluation de la délégation des aides à la pierre en vue d'un éventuel renouvellement. Fort de cette décision intervenant au plus tard fin septembre 2025, le Département pourra engager l'évaluation du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement et la préparation du prochain plan.

Dans cet objectif, il est attendu que l'apprenti contribue à la valorisation, l'évaluation, l'adaptation et au développement territorial de ses actions en matière d'habitat et de logement et à la révision du PDHH.

**Durée du contrat :** 1 an

**Missions confiées :**

- L'évaluation-révision du PDHH :
  - Élaboration d'une méthodologie de révision,
  - préparation des bilans et propositions d'orientations et de fiches actions,
  - préparation des rencontres avec les 9 EPCI (compilation et analyse de données, réalisation de cartes, préparation de supports de présentation, réalisation de compte rendus),
  - organisation de groupes de travail thématiques.
- La valorisation, l'évaluation, l'adaptation et le développement des aides départementales (aux particuliers et aux bailleurs sociaux) au regard des priorités fixées par le Conseil départemental et le

PDHH (traitement statistique, étude comparative, simulations, préparation voire animation de groupes de travail, contribution à la rédaction des règlements, bilans).

Le rôle de l'apprenti variera suivant que l'évaluation-révision du PDHH est faite en tout ou partie avec l'aide d'un prestataire externe. En cas de recours à un prestataire externe, le rôle de l'apprenti sera de venir en appui pour la préparation et le suivi de l'étude. La préparation des rencontres individuelles avec chaque EPCI et l'appui à l'évaluation et l'adaptation des dispositifs départementaux resteront une constante.

**Modalités d'accompagnement de l'apprenti :**

Affectation de l'apprenti à la direction Habitat-Logement en charge notamment de la coordination du PDHH

Accueil par la directrice et les chefs de service habitat et logement lors de la prise de fonctions avec une présentation :

- Des activités et des équipes de la direction et des services (participation à des instances partenariales, entretiens individuels),
- des missions qui lui seront confiées avec un référent pour chaque mission.

Temps techniques réguliers entre l'apprenti et la directrice (au minimum 1 fois par semaine et autant que de besoin suivant l'actualité des travaux).

Mise en place d'un lien avec l'enseignant chargé de suivi de l'apprenti avec le souhait de faire un bilan au minimum au bout de six mois.

**Lieu de travail :** Cité administrative – rue de Brissac Angers